



Sous la présidence de Mme Céline CHARRIAUD et en présence de M. Gérard DELPY et M. Marc POUUNET, Vice-Présidents délégués, la commission intercommunale Politique éducative et sociale s'est déroulée en salle des conférences du Village d'entreprises, le mercredi 28 avril 2021. Les membres titulaires de la commission Politique éducative et sociale étaient conviés à cette réunion.

Les partenaires que sont les CAF du Cantal et la Mission Accueil Petite Enfance (MAPE) du Conseil départemental du Cantal étaient associés à cette Commission.

Conformément à la convocation adressée le 14 avril, l'ordre du jour concernait :

- Bilans d'activités 2020 des microcrèches intercommunales,
- Bilan d'activités 2020 du Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal « CaRAMels »,
- Restitution de la phase 1 « Analyse de la structuration actuelle et de la tension de l'offre de services » de l'étude de définition d'un schéma d'organisation des services « petite enfance »,
- Questions diverses.

Madame Murielle BENEZIT est désignée secrétaire de séance.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).

Le support de présentation (en 2 parties) est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2)

Bilans d'activités 2020 des microcrèches intercommunales

Gérard DELPY précise qu'il a rencontré, courant mars, accompagné de Delphine BARRIÉ-LIGNEAU et de Christine SALSON et de Sandrine MOULIER représentant la CAF du Cantal, chacun des gestionnaires pour faire connaissance et mieux appréhender leurs activités.

Les principaux points ajoutés à la présentation sont les suivants :

✓ Microcrèche de Pierrefort :

- l'évolution d'ouverture de places ces dernières années de 8 à 10, capacité maximale désormais atteinte*,
- la compréhension des familles quant à l'application du protocole sanitaire, et la fermeture d'une seule semaine pendant la crise sanitaire.

Corinne CONSTANCIAS remercie l'équipe de la microcrèche pour son implication et sa mobilisation et souligne la qualité du partenariat avec Saint-Flour Communauté (liens étroits entretenus dans les réflexions de l'évolution de la structure, dans la préparation budgétaire etc...).

Elle souligne que, malgré les confinements, le taux d'occupation demeure élevé, avec une gestion des places occasionnelles au plus près.

Béatrice FEVRIER confirme les très bonnes relations avec Saint-Flour Communauté et souligne également l'engagement de la microcrèche, envers les familles et les enfants.

Il est évoqué à travers ce bilan la tension de l'offre de mode de garde sur le secteur de Pierrefort, et qui concerne aussi la microcrèche, pour la rentrée de septembre 2021, avec des demandes qui s'annoncent plus importantes que le nombre de places* à pourvoir. D'où la réflexion du gestionnaire pour constituer une commission d'attribution de places, sur la base d'une grille de critères.

Les animatrices du RPE confirment que les assistant(e)s maternel(le)s sont peu nombreuses sur le secteur, sujet qui sera par ailleurs abordé.

✓ Microcrèche de Saint-Flour :

L'origine géographique des 4 familles hors de Saint-Flour Communauté interroge. L'une des familles concernées a un enfant en situation de handicap et la microcrèche s'adapte à cette demande. Pour les autres familles, en l'absence du gestionnaire, la réponse ne peut être apportée lors de la réunion.

Il est souligné l'effort consacré par la microcrèche en terme de démarche qualité (en matière d'alimentation, de produits de soins et d'hygiène) et là aussi, l'investissement professionnel du personnel est reconnu. Avec la fin de l'aide spécifique au démarrage de ce type de structure, un point de vigilance est porté sur l'équilibre financier du fonctionnement de la microcrèche.

La Présidente précise que ces deux équipements ont des situations et historiques différents :

- ✓ En termes de locaux : le bâtiment de la microcrèche de Pierrefort est propriété de l'intercommunalité, tandis que les locaux de la microcrèche de Saint-Flour sont loués par le gestionnaire ;
- ✓ En terme d'origine du projet : dans le cadre de la microcrèche de Pierrefort, cet outil a été souhaité et porté par l'intercommunalité, et celle-ci a retenu la Fédération Familles Rurales du Cantal comme gestionnaire. Concernant la microcrèche de Saint-Flour, la démarche a été initiée par l'ADMR de Saint-Flour, qui a eu un rôle moteur dans la création de cet équipement. Aussi, en raison du choix de mode Prestation de Service Unique (PSU)* par le gestionnaire, celui-ci a sollicité l'implication de l'intercommunalité.

Ceci étant, les 2 microcrèches sont en mode PSU, ce qui permet un accès facilité pour les familles, qui n'ont pas à avancer l'argent et implique Saint-Flour Communauté dans la gestion de ces équipements, notamment en raison de la plus-value financière apportée par celle-ci.

Céline CHARRIAUD tient à souligner qu'un choix différent est possible à l'avenir, selon la volonté des gestionnaires. Saint-Flour Communauté reste à l'écoute de ces derniers sur ce point.

* Deux modes existent :

- mode PSU : la CAF impose une tarification en fonction des ressources des familles, une collectivité doit être partie prenante de la gestion de la structure.
- mode PAJE : fonctionnement qui se rapproche du système pratiqué pour les assistant(e)s maternel(le)s, la famille paie la totalité des heures et est remboursée par Paje emploi. Les collectivités ne sont pas parties prenantes dans la gestion des structures, ces dernières étant indépendantes.

Bilan d'activités 2020 du Relais Petite Enfance (RPE) « CaRAMels »

Les points suivants sont précisés :

- les ateliers d'animations en itinérance accueillent à la fois les assistant(e)s maternel(le)s et parents, grands-parents ;
- la promotion et la valorisation du métier d'assistant(e)s maternel(le)s est mis en exergue, point sur lequel la phase Etat des lieux de l'étude reviendra ;
- la MSA ne participe plus au financement, au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La Présidente tient à souligner le rôle essentiel de ce service RPE pendant la crise sanitaire et pas seulement. Il s'agit bien souvent de rassurer les familles, ce qui n'est pas toujours évident, sur ce sujet du mode de garde du très jeune enfant.

Au regard de l'ensemble des présentations (microcrèches et RPE), elle remercie les agents et délégataires de ces bilans d'activités. Elle y associe également les services supports (gestion financière et comptable, ressources humaines) et les partenariats avec la CAF et la MSA.

Elle témoigne que les familles ont de fortes attentes en matière de mode de garde et que l'enjeu est de proposer un accueil de qualité et diversifié. Ceci étant, les modes d'accueil collectif ne peuvent pas répondre à toutes les demandes, et il est important dans tous les cas d'avoir un panachage de modes de garde, qu'ils soient individuel (d'assistant(e)s maternel(le)s, Maison d'assistant(e)s maternel(le)s...) ou collectif (crèche, microcrèche..).

Pour autant, elle intègre la vigilance à avoir en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les collectivités.

Sandrine MOULIER précise une évolution à venir dans le système de financement des structures petite enfance et enfance-jeunesse. Deux contractualisations sont en cours entre la CAF du Cantal et Saint-Flour Communauté :

- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), jusqu'au 31/12/2021, signé entre la CAF du Cantal, la Ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté
- la Convention Territoriale Globale (CTG), signée entre la CAF du Cantal et Saint-Flour Communauté, l'intercommunalité ayant été précurseur avec cette 1^{ère} CTG du Cantal, signée en 2017, qui jusqu'à présent ne générerait pas de financements.

Désormais, les CTG vont générer des financements, en lieu et place des CEJ. Aussi, dans le cadre des CEJ, les financements aux gestionnaires transitaient vers la collectivité. Ce ne sera plus le cas dans le cadre des CTG. Les structures percevront directement l'aide de la CAF mais celles-ci auront toujours une feuille de route donnée par la collectivité, dans le cadre de conventionnements, comme jusqu'à présent.

La collectivité restera d'autant plus partie prenante de la gestion de ses structures qu'elle permettra un effet levier aux structures. C'est à partir de la contribution financière de la collectivité que la CAF du Cantal déclenchera l'aide au gestionnaire.

Il va ainsi être proposé de mettre fin de manière anticipée au CEJ au regard de l'opportunité pour le territoire dès 2021 de s'inscrire dans une nouvelle CTG. Il n'y aura donc pas de rupture mais une adaptation des circuits de financement, sur la base de la participation de la collectivité et de son effet levier envers ses gestionnaires.

La complexité de ces rouages de financement est souligné et le travail des services supports mis en exergue à cette occasion, et ce en faveur du soutien financier des structures et de leur bonne marche.

Restitution de la phase 1 « Analyse de la structuration actuelle et de la tension de l'offre de services » de l'étude de définition d'un schéma d'organisation des services « petite enfance »

Concernant les résultats d'enquêtes, les principales remarques sont les suivantes :

- la nécessaire prudence quant aux résultats de ce type d'enquêtes. A noter, seules 5 entreprises ont répondu au questionnaire dédié, malgré des relances, d'où des réserves en matière de représentativité et potentiellement un révélateur d'un non enjeu pour celles-ci,
- l'intérêt de prendre connaissance des attentes des familles ou des professionnel(le)s de la petite enfance.

Concernant l'état des lieux, d'une manière générale, il est considéré ce rendu comme un document intermédiaire. Il convient de réinterroger les chiffres de manière plus précise, avec des données actualisées. La petite enfance étant par définition très évolutive, les membres de la Commission mettent en évidence la nécessité de travailler sur les dernières données accessibles.

Il est demandé au consultant d'affiner l'analyse, et ce par secteur afin d'identifier les zones de tension en modes de garde, prioritaires. Aussi, les points suivants sont soulevés afin d'être également intégrés à la réflexion :

- les liens entre modes de garde et scolarisation : pour les écoles, les familles procèdent en fonction de la carte scolaire dont le pendant pour les modes de garde n'existe pas. Aussi, il est observé que, lorsque des familles choisissent par exemple un mode de garde à proximité de leur lieu de travail, elles ont tendance à scolariser l'enfant sur le même secteur, qui n'est alors pas celui de la résidence de la famille et qui peut déstabiliser des écoles rurales,
- les liens avec le mode de garde du très jeune enfant et le périscolaire, pour les plus de 3 ans : la problématique du mode de garde les mercredis après-midi ressort, comme le témoignage de familles en difficulté pour faire garder leur enfant après l'école. En effet, un(e) assistant(e)s maternel(le) ne peut pas toujours poursuivre avec un enfant de plus de 3 ans, pour un accueil périscolaire au détriment d'un accueil d'un enfant entre 0 et 3 ans, à temps complet.

Une fois l'analyse affinée, il est demandé au consultant d'engager la phase 2, avec des préconisations à la fois territorialisées et sur le type de solutions adaptées au territoire.

Que ce soit en matière de mode de garde individuel ou collectif, il s'agit d'explorer l'ensemble des voies qui seront dans tous les cas complémentaires.

Il est par ailleurs évoqué des solutions intermédiaires, telles que :

- les Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, eu égard au frein que peut représenter un travail à domicile. Une initiative a vu le jour en 2019 à Saint Urcize et un projet est évoqué sur le secteur de la Margeride,

- les crèches familiales, qui consistent à salarier des assistant(e)s maternel(le)s, la collectivité ayant ainsi un pool de personnel qu'elle peut déployer, selon les périodes, sur tel ou tel secteur en tension.

Dans tous les cas, il est souhaité l'examen du panel des possibles en matière d'interventions de modes de garde du très jeune enfant, le mieux adapté au contexte territorial.

Enfin, les membres de la Commission partagent l'orientation d'ores et déjà initiée de l'engagement du service de RPE en faveur de la promotion et de la valorisation du métier d'assistant(e)s maternel(le)s. Plusieurs pistes d'actions sont par ailleurs évoquées, comme celle auprès de forum des métiers, auprès des lycéens...

SYNTHESE : Cette Commission n°3 a permis d'approfondir la connaissance des structures et services petite enfance intercommunales et de prendre connaissance de l'avancement de l'étude consacrée à cette thématique.

Les membres de la commission sont saisis et mobilisés pour le maintien et le développement des modes de garde du très jeune enfant, à la fois pour répondre aux besoins des familles du territoire mais aussi pour contribuer à l'attractivité du territoire.

Est manifesté l'intérêt de l'engagement du service du RPE en faveur de la promotion et de la valorisation du métier d'assistant(e)s maternel(le)s et la nécessité d'affiner, d'amender et poursuivre le travail d'étude en cours, par le consultant.

Une fois ce travail de phase d'état des lieux amendé, les membres de la Commission souhaitent pouvoir apprécier les zones de tension prioritaires en matière de modes de garde et se prononcer sur des actions ciblées, en faveur du renforcement des modes de garde du très jeune enfant sur le territoire.

Questions diverses

Aucune question complémentaire n'est abordée.

A Saint-Flour, le 20 MAI 2021

Le Vice-Président

Gérard DELPY

Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Documents de présentation diffusés lors de la commission